



COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

Mesdames et Messieurs Les Président(e)s des Clubs,
Mesdames et Messieurs Les Membres du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Licenciés Hors Association

Fait à Saint Yrieix, le 29/04/2025

APPEL A CANDIDATURE DE MEMBRE SPECIFIQUE DU COMITE DIRECTEUR « MEDECIN »

Conformément aux Statuts du Comité Départemental, l'Assemblée Générale doit procéder à l'élection du Comité Directeur pour pourvoir aux sièges vacants de celui-ci.

Il est donc fait l'appel à candidature pour **1 siège à pourvoir dans le collège « Médecin »**.

Extraits des statuts et du règlement intérieur du Comité Charente de basketball

Statuts du Comité – Article 10 : Composition du Comité Directeur

- 1) Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de 15 membres.
- 2) Il comprend nécessairement un médecin. Si aucun candidat ne présente cette qualité, le poste reste vacant et doit être mis à l'élection lors de l'Assemblée Générale Elective suivante.
Il est précisé que si plusieurs médecins déclarés en tant que tel sont candidats, seul celui arrivé en tête des suffrages sera élu avec cette qualité. Le médecin élu ne contribue pas à remplir le critère de représentation féminine. Les autres candidats médecins peuvent être élus suivant les autres critères mais sans bénéficier de la qualité de médecin.

Statuts du Comité – Article 12 : Election du Comité Directeur

- 1) Est éligible au Comité Directeur toute personne âgée de 16 ans au moins jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois, à la date de l'élection, au sein du Comité Départemental.

Règlement intérieur – Article 17 : Election du Comité Directeur

- 1) Les candidatures aux fonctions de membres du Comité Directeur doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception au siège du Comité au moins 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale, le cachet de la poste faisant foi. Elles peuvent être également remises en mains propre au secrétariat du Comité qui établira un reçu.





COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

Les clubs sont chargés de faire suivre ce courrier à leurs licenciés âgés de plus de 16 ans.

Les médecins intéressés doivent adresser leur candidature selon les dispositions décrites ci-dessus et grâce au formulaire joint.

La date limite d'envoi des candidatures est fixée statutairement au mardi 20 mai 2025 à minuit.

Cédric DALLA VALLE
Président

